

# BULLETIN MUNICIPAL DE



Octobre 2024



## Mot de votre maire

Différents évènements ont rythmé la vie de votre commune depuis le début de l'année. Plusieurs mois sans secrétariat de mairie, un adjoint en moins, ainsi que la gestion des deux tours des élections, ont quelque peu impacté notre rythme, mais votre bulletin vous est toujours fidèle ...

De belles idées ont vu le jour comme le « City Stade » qui permet désormais à tous de pratiquer une activité sportive.

Et de nouveaux projets se profilent, comme la réfection de l'ancien café du bas bourg en un restaurant qui devrait se nommer « *A vol d'oiseau* » et offrirait une cuisine du monde et française.

Si le projet aboutit, cela permettrait de dynamiser le cœur de notre village en toute saison, grâce à un couple d'apporteurs de projets motivés et réalistes.

L'Ecole a vu ses effectifs augmenter à la rentrée en petite et moyenne section et les différentes associations ont repris leurs activités.

L'actualité économique est tendue mais votre commune, pour sa part, tente au mieux de ne pas vous impacter.

Nous comptons sur vous pour être soudés et optimistes et aller de l'avant.

Comme dit Hemingway :

**« *Plutôt que de penser à ce que tu n'as pas, pense à ce que tu peux faire avec ce que tu as* »**

Merci à toutes et tous de faire vivre notre village.



## ETAT CIVIL

Nous recensons sur la commune depuis le 1er janvier 2024 :  
2 naissances, 2 reconnaissances, 4 baptêmes, 4 mariages et 7 décès .



## Vie COMMUNALE



Des mouvements dans votre mairie :

• **Christophe BOCQUIER** a été nommé 3°adjoint lors du dernier Conseil Municipal du 19 juin dernier.

**Emmanuel HUBERT** n'exerçant plus en tant que 3°adjoint au maire depuis le 17 mai

• **Ophélie ECHEVARD**, 27 ans, exerçant auparavant en tant qu'assistante RH à la Ligue de l'enseignement et résident à Naintré, a été recrutée en tant que Secrétaire de Mairie depuis le 1er Août 2024.

Nous lui souhaitons la bienvenue

• **Emmanuel RAUD**, agent des services techniques depuis le 1er septembre 2023 est stagiairisé depuis le 1er septembre 2024.



### INFOS MAIRIE

#### **MAIRIE de Monthoiron**

6, rue de la Garenne  
86210 MONTHOIRON

[mairie@monthoiron.fr](mailto:mairie@monthoiron.fr)

Tél mairie : **05 49 93 63 01**

Tél école : **05 49 93 63 46**

Tél cantine : **05 49 86 73 57**

### HORAIRES

Du lundi au vendredi

**Tous les matins de 9 h à 12 h**

Ouverture possible l'après-midi sur rendez-vous de 14 h à 16 h.



# ECOLE



COMMUNES	EFFECTIF	%	Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE1
MONTHOIRON	22	50	7	4	3	5	3
CHENEVELLES	19	43,2	6	6	2	4	1
ARCHIGNY	2	4,5			1		1
VOUNEUIL S/ VIENNE	1	2,3	1	1			
	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

Une nouvelle année se poursuit depuis la rentrée :

Nous avons le plaisir de constater une augmentation de l'effectif/n-1 en Petite et Moyenne section.

Les maîtresses qui encadrent les enfants sont :

**Caroline BOUNAB**, Directrice et institutrice Grande section, CP, CE1

**Camille GAILLARD**, Institutrice des maternelles, petites et moyennes sections

**Béatrice RIPOLES**, qui travaille à 80%, remplaçante de Camille le vendredi

L'augmentation des effectifs en Petite et Moyenne Section a conduit la collectivité à une nouvelle organisation.

Suite à la demande de la Directrice de pouvoir bénéficier d'un poste d'ATSEM complémentaire, la collectivité a recruté une apprentie : **Maëlle WUIART**, pour la période de Septembre 2024 à Juin 2025.

Elle prépare un CAP petite enfance et est en binôme avec **Martine AZILE**, sa tutrice.

La garderie est assurée par **Stéphanie GUION**, passée stagiaire depuis le 1er Septembre.





## \* INVESTISSEMENTS REALISES \*

### Votre nouveau City Stade est déjà rôdé

Un **City Stade** a fait son apparition sur le stade de football, les habitant (e) s de la commune et de l'école peuvent en profiter pour pratiquer, **sous la responsabilité et le respect de chacun**, (la commune déclinant toute responsabilité) :

*du volley, badminton, Course à pieds, basket, football...*

Dimensions : **22 m x 12 m**



Coût total pour la commune : **123 025 € TTC**



dont :

48 828 € **ANS** (*Agence Nationale du Sport*)

19 000 € **ACTIV'** (*subvention départementale*)

Autofinancement : **55 197 €** dont 20 504 € du Fonds Concours TVA.



Quelques prérequis :

- ◆ Si vous avez besoin d'un filet, merci de bien vouloir vous adresser au préalable à la mairie aux heures d'ouverture (remis sous certaines conditions et à installer par vous-même)
- ◆ Le vélo est interdit sur le city stade

Un règlement est en cours pour les règles de bonnes conduites et de prévention des risques.

Bougez et profitez !





## \* TRAVAUX REALISES \*

### Voirie

- **Programme PATA**  
(réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface, tels que des nids de poules, arrachements ...)  
réalisé sur l'ensemble de la commune.

- **Rue des sources** :  
Aménagement de sécurité (instauration d' une zone 30 , agencement des ralentisseurs).

- **Réfection des routes**  
effectuée
  - Allée Beauvais revêtement bicouches.
  - et Route de **Gruson** suite à la déformation de la voirie (reprise de la demi-chaussée affaissée, ainsi que des affaissements ponctuels)

### Bâtiments et terrains

- **Vente** de la parcelle cadastrale AL 158 sis place St Ambroise, pour **30 000 €**
- **Acquisition** de la parcelle cadastrée AL 185, lieu dit le Prieuré, pour **1 857 €**

### Matériel et mobilier

- Tables et chaises pour la salle de Fêtes pour **4 265 €**
- Cadre de levage pour les services techniques pour **944 €.**



Pour un coût de **55 000 € TTC**



## Pourquoi la taxe foncière a augmenté ?



Il existe plusieurs réponses possibles :

- la valeur locative augmente par une revalorisation automatique liée à l'inflation
- Les collectivités locales dont vous dépendez ont voté une augmentation des tau d'imposition, une baisse des abattements ou bien une nouvelle taxe
- La valeur locative de votre logement a été révisé , par exemple à la suite de réalisation de travaux importants.

**Taux  
2023  
Taux  
2024**

Ils sont votés en début d'année pour chaque collectivité territoriale.  
**Votre commune a décidé de maintenir ce taux en 2024 : 40,48 %**

**Base**

Le montant de la base correspond au loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Chaque année, l'Etat actualise automatiquement les bases d'imposition en fonction de l'inflation : **+4% / 2023**

**Cotisation**

= Taux x Base

**Variation**

Elle s'exprime en %. C'est la variation entre la cotisation de l'année N, par rapport à N-

**Taxe  
ordures  
ménagères**

Grand Châtelleraut a voté en avril dernier une **augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**.

Celle-ci passe de 10% à **13 %**.

Elle était de 12% en 2019 (investissement dans l'achat de bacs pucés et de nouvelles bennes adaptées à ces collectes).



# Un nouveau pas pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'Agglomération de Grand Châtelleraut franchit une étape majeure dans la gestion de son territoire avec la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un outil clé qui orientera le développement futur des **47 communes** du territoire. Parce que les bassins de vie dépassent les frontières géographique des communes, les choix majeurs en matière d'urbanisme doivent se penser à une échelle plus grande. Explications.

## Qu'est-ce que le PLUI et pourquoi est-il important ?

Le PLUI est un document d'urbanisme stratégique à l'échelle intercommunale. Il permet de planifier et d'organiser le territoire en tenant compte de différents enjeux cruciaux tels que le **logement**, la **mobilité**, la **biodiversité**, l'**économie** et la **transition climatique**. En intégrant ces dimensions, il permet de penser le développement urbain de manière **durable et équitable**, pour que chaque commune puisse grandir tout en préservant la qualité de vie de ses habitants.

En **juin 2024**, une **charte de gouvernance** a été adoptée, reflétant un consensus fort. Aujourd'hui, **45 communes** soutiennent ce projet, un succès symbolisant la volonté de travailler ensemble pour l'avenir du territoire. Cette concertation accrue a permis de mieux intégrer les attentes locales, tout en prenant en compte les grands défis environnementaux et sociaux.

## Les étapes à venir

Le processus est en marche, mais le chemin est encore long. **Dès ce mois de septembre 2024**, un **diagnostic des communes** sera réalisé pour établir un état des lieux précis. Ce diagnostic sera suivi de l'élaboration d'un **projet de développement durable**, puis du **zonage** et des **règlements**. Le PLUI final devrait être achevé d'ici **2029**, avec des axes forts sur l'habitat, la mobilité et la transition climatique, tout en prenant en compte les échéances électorales.

## Une méthode de travail plus équitable et démocratique

L'un des points forts de ce nouveau PLUI est son **approche démocratique et équitable**. Chaque commune, quelle que soit sa taille, dispose d'une voix égale dans le processus décisionnel. Cette **gouvernance partagée** garantit que les intérêts locaux seront respectés, tout en répondant aux enjeux globaux de l'Agglomération.

## Un engagement pour la transition écologique

En matière de **transition écologique**, ce PLUI constitue une réponse ambitieuse aux défis actuels : **réduction de l'artificialisation des sols**, **préservation des espaces naturels**, développement des **modes de transport doux** et adaptation au **changement climatique**. Ce projet d'envergure place Grand Châtelleraut comme un territoire pionnier dans la gestion équilibrée de l'urbanisation et de l'environnement.

## Un PLUI au service du bien-être de tous

L'Agglomération de Grand Châtelleraut s'engage à **protéger l'environnement** tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Ce PLUI représente l'avenir de notre territoire, permettant à chaque commune de se développer selon ses spécificités tout en répondant aux grands défis actuels.

Ce PLUI intercommunal est donc bien plus qu'un simple changement administratif : il marque une volonté politique forte de construire, ensemble, un territoire durable, solidaire et ambitieux pour tous les habitants de Grand Châtelleraut.





## VIE PRATIQUE



Lieu dit de l'Oisillon 86210 BONNEUIL MATOURS

Tél : **05 49 21 25 07**

### Horaires depuis le 1er juillet 2024

Lundi	:	Fermé
Mardi	:	9 h 12 h et 14 h à 17 h 30
Mercredi	:	Fermé
Jeudi	:	9 h 12 h et 14 h à 17 h 30
Vendredi	:	Fermé
Samedi	:	9 h 12 h et 14 h à 17 h 30
Dimanche	:	Fermé

Les déchèteries sont fermées les jours fériés



**Déchèterie**

### COLLECTE EN PORTE A PORTE

pour les personnes à mobilité réduite

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer en déchèterie pour y déposer leurs déchets verts ou leurs encombrants,

la collectivité propose un service de collecte sur rendez-vous.

#### BENEFICIAIRES

Le service de collecte en porte à porte est mis en place à destination des personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de Grand Châtellerault :

- Personnes handicapées
- Personnes âgées (> 70 ans)

Personnes seules n'ayant pas de moyen de locomotion (véhicule) pour transporter leurs encombrants

#### MODALITE D'ACCES

Les demandeurs doivent prendre rendez-vous au

n° vert **0800 835 821** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le service est réalisé par Emmaüs.

### Interdiction de brûler les déchets verts.

**Il est interdit de brûler les déchets verts** \*: végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc, tontes de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage ainsi que des épluchures de fruits et légumes à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Au-delà des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants (substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (particules fines notamment) . Pensez

- à les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, ils se décomposent avec le temps ;
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune en déchetterie ou lors de la collecte sélective.

8



\* risque d'amende de 450 € maximum

# LA DISTRIBUTION DES BACS A COMMENCÉ !

RÉDUIRE  
TRIER  
VALORISER

## QUAND ?

De septembre à décembre 2024

Informations – Septembre 2024

## COMMENT ?

La société **CONTENUR**, mandatée par l'agglomération de Châtelleraut, va déposer les bacs devant chaque foyer. Si vous êtes absent, un avis de passage indiquant la date et l'heure d'un second passage sera glissé dans votre boîte aux lettres. En cas d'absence lors du second passage, les bacs seront déposés devant chez vous et un avis de dépôt sera mis dans votre boîte aux lettres.

**À NOTER :** Aucun moyen de paiement ne vous est demandé, les bacs vous sont remis gratuitement.

## POUR QUI ?

Toutes les habitations individuelles, les entreprises et les habitats collectifs de l'agglomération (hors SIMER).

## POURQUOI ?

- ➔ Optimiser la gestion des déchets et en maîtriser les coûts
- ➔ Augmenter la salubrité et l'esthétique urbaines
- ➔ Améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de collecte

## À VOS BACS, PRÊTS...PARTEZ !

Dès réception des bacs, vous pouvez les utiliser. **À partir du 31 mars 2025**, seuls les bacs pucés seront collectés (la puce permet d'identifier votre bac et d'être pris en charge par le camion de collecte).

**Les sacs noirs restent les mêmes pour les ordures ménagères.**

**Plus besoin de sacs jaunes pour les emballages : ils vont directement dans le conteneur.**

**Vos jours de collecte changeront au printemps prochain. Il y aura toujours une collecte par semaine en alternance déchets ménagers et emballages.**

Votre dotation de bacs est en adéquation avec votre foyer. S'il évolue, vous pouvez contacter la Direction de la Gestion des déchets à compter du 2 mai 2025 au 0 800 835 821.

## SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE RÉPONDU À L'ENQUÊTE :

**Vous pouvez prendre contact directement avec la société d'enquête CONTENUR :**

**Par téléphone : 05 54 54 29 96** (Appel non surtaxé)  
**Du lundi au vendredi de 9<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>**

**Par mail : [cagc.contenur@gmail.com](mailto:cagc.contenur@gmail.com)**

En indiquant votre nom, votre adresse postale et un numéro de téléphone pour que les agents d'accueil vous rappellent.

**Sans réponse à l'enquête, vous ne pourrez pas recevoir vos nouveaux bacs.**

**Si tel est le cas, à partir de mars 2025, vos déchets ne pourront plus être collectés.**

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS  
208 rue d'Antran, 86100 Châtelleraut  
[directiongestiondechets@grand-chatelleraut.fr](mailto:directiongestiondechets@grand-chatelleraut.fr)

**0 800 835 821** Service & appel gratuits

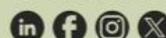
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)



**Par ici**  
les bons gestes !



**grand-chatelleraut.fr**



**GRAND  
CHÂTELLERAUT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

## Rappel des bonnes pratiques

### Halte aux abandons et dépôts illégaux de déchets et actes de vandalisme

La commune a eu a déplorer des abandons et dépôts illégaux de déchets, ainsi que des actes de vandalisme dans ses ateliers et dans l'église.

Nous rappelons que le Code pénal sanctionne tous ces actes, en ce qu'ils constituent des délits ou des contraventions.

Jet de papiers ou de mégots, abandon de gravats et autres déchets de bricolage ou d'encombrants sur le trottoir ou dans un bois, abandon de déchets dans l'enceinte de son entreprise alors que celle-ci a cessé son activité...

La notion de dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », recouvre de multiples infractions, dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...).

## Halte au gaspillage alimentaire



Service-Public.fr

### L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours



Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

La civilité, c'est l'affaire de tous !

# À qui incombe l'entretien du trottoir devant chez soi

luko

Le nettoyage effectif doit être effectué par le propriétaire du logement qui donne sur la portion de trottoir concernée ou le locataire le cas échéant. Le périmètre à entretenir et les actions à entreprendre sont souvent précisés par arrêté municipal, pris par le maire de la commune .

## Trottoir situé devant une maison individuelle

Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas. L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même.

## Trottoir situé devant une copropriété horizontale

Dans une copropriété horizontale ou copropriété de sol, chacun des copropriétaires doit s'occuper de sa portion de trottoir. Ou le ou les locataires si le bien est loué.

Le périmètre des actions à mener pour l'entretien des trottoirs peut varier. Il est souvent défini par un arrêté municipal. Il s'agit généralement des missions suivantes :

le **nettoyage**, notamment après des pluies si de la boue ou des saletés se sont amassées ;

le **désherbage** : des petits plants ayant tendance à pousser en bas des façades ou entre les interstices du trottoir ;

le **balayage et le ramassage des feuilles**, des brindilles et des saletés ;

le **déneigement**, seule la voirie étant déneigée par les agents communaux ;

le **retrait du verglas** qui peut passer par des actions de prévention comme le salage, sablage ou mise en place de sciure ;

si le trottoir est cassé et risque d'engendrer des accidents c'est logiquement à la commune d'effectuer les réparations.

## Quelle zone du trottoir entretenir ?

Généralement vous devez entretenir la zone du trottoir jusqu'au **caniveau ou sur une largeur d'un mètre devant votre habitation**. Cette règle générale peut être modifiée par les dispositions de l'arrêté municipal.

## Quelle responsabilité en cas d'accident ?

Si un accident survient sur le trottoir, c'est la responsabilité civile de votre assurance multirisque habitation (MRH) qui intervient.





## Peut-on ramasser du bois dans une forêt publique ou privée ?

Par Emmeline Guiragossian Publié le 25/11/2022 Dernière mise à jour le 18/01/2024

Dans le cas d'une forêt privée, comme l'explique l'[article 547 du code civil](#), les bûches ou branchages soigneusement empilés en attente d'être enlevés, comme le bois mort au sol, appartiennent au propriétaire de la forêt. Vous pourriez donc être accusé de vol et risquez alors jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (article 311-2 du code pénal).

Vous n'avez pas non plus le droit de scier un arbre sans autorisation, ni de vous servir dans les tas de bûches ou de bois. Lors de votre promenade, faites attention aux panneaux « Propriété privée » affichés le long du sentier.

Il est aussi interdit de ramasser des feuilles, des branchages ou du bois mort dans une forêt publique.

Le bois mort est intentionnellement laissé au sol afin de préserver l'écologie de la forêt. Il sert d'abri à certains animaux ou insectes et enrichit le sol de ses minéraux. Il permet également le développement de certaines plantes ou organismes comme les champignons par exemple. Vous ne pouvez pas non plus récupérer du bois rangé sur le bord des chemins car il peut appartenir aux exploitants agricoles, ou encore à des chauffagistes.

Il est également interdit de scier un arbre sans autorisation. En effet la coupe ou l'enlèvement de bois qui n'ont pas 20 centimètres de tour est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe, c'est-à-dire 1 500 €.

### Comment obtenir légalement des bûches d'une forêt ?

#### Dans une forêt publique

Le seul moyen légal de récupérer du bois en forêt pour se chauffer est l'affouage, il s'agit d'une pratique datant du Moyen Age.

Certaines villes autorisent leurs habitants à en récolter dans les forêts urbaines à condition de payer des taxes foncières, mais toutes les villes ne vous le permettent pas. L'affouage est régi par le Code forestier et est encadré par l'ONF et la mairie, qui définissent et marquent les arbres pouvant être coupés.

Afin de réduire les risques de revente au noir l'ONF impose une limite de 30 stères/foyer par an. Aujourd'hui, en vertu de la loi forestière (article L 145.1), le Conseil communal peut décider de tout déboisement des communes pour soit vendre les produits de ce déboisement, soit les livrer à la population locale. Attention, tout le monde ne peut pas pratiquer l'affouage.

Si vous souhaitez ramasser des bûches de chauffage dans une forêt qui se situe proche de chez vous, vous devez avant tout vous adresser à votre mairie.

Celle-ci déterminera votre participation aux manifestations organisées et réglementées par l'ONF.

La mairie tire au sort les parcelles de forêt entre tous les particuliers demandeurs.

Si vous êtes tiré au sort il faudra alors payer une taxe affouagère.

#### Dans une forêt privée

Certains propriétaires de forêt vendent leur bois aux particuliers. Si vous souhaitez ramasser du bois mort dans une forêt privée vous devrez alors demander l'autorisation au propriétaire de cette forêt pour pouvoir en prélever. Le propriétaire vous indiquera quels arbres il vous autorise à toucher.



## Votre village

### La pierre des morts

Vous l'avez sans doute déjà remarquée, cette grosse pierre rectangulaire qui trône devant l'entrée de notre église Saint-Ambroise. Mais qui sait depuis combien de décennies, elle y est ancrée, d'où a-t-elle été extraite et qui sont ceux qui l'on déposée en ce lieu ?

Cette pierre imposante porte-t-elle le nom de : **Pierre des morts, de pierre d'attente, de pierre des trépassés, de pierre de repos, de table de reposoir ou de banc des morts ?**

Autrefois, c'est sur une telle pierre que les porteurs déposaient le corps ou le cercueil en attendant la venue du curé qui ordonnait la « levée du corps ». Après avoir prononcé les

paroles sacramentelles et béni le corps, le défunt était digne d'entrer dans l'église.

Avant l'arrivée des corbillards dans les campagnes, si le défunt habite près du bourg, il est transporté sur un brancard par des personnes de son entourage, sinon, il est acheminé à pied vers l'église, chargé sur une charrette à bras ou parfois dans un vulgaire tombereau tiré par des bœufs ou un cheval.

Ce brancard de fortune improvisé civière est désigné depuis longtemps sous le nom de « **Béra** ». Puis ce mot dévie vers « **bière** » avec l'arrêté en date du 17 avril 1801 (27 germinal an IX), de Monsieur Nicolas Frochot (1761/1828) préfet de la Seine, qui stipule le cercueil obligatoire pour tous les défunts du pays.

« La bière » désignant dès lors un cercueil, de ce fait, une expression va de pair. Expression qui perdure encore de nos jours : « **La mise en bière d'un défunt.** » Cela consiste tout simplement à déposer soigneusement le corps du mort dans le cercueil.

Avant 1801 en France, être enterré dans un cercueil est souvent le privilège des gens riches. Une grande partie de la population se contente d'envelopper leur défunt dans un drap réservé depuis longtemps pour le grand départ. Ce bien précieux qui est souvent le plus beau drap du trousseau de la mariée, leur sert ainsi de linceul pour l'éternité.

Hélas, tout comme aujourd'hui, les funérailles d'autrefois sont onéreuses.

Les cercueils coûtent horriblement cher, alors certains villages optent pour l'achat d'un cercueil communal, à fond ouvrant, qui peut servir à tous les paroissiens. Ainsi chaque défunt est conduit dignement jusqu'à sa dernière demeure, bien à l'abri dans un cercueil.

Et pourquoi dit-on d'un mort qu'il repose : « **Six pieds sous terre !** » ?

Cette expression date du XVI<sup>e</sup> siècle. A cette époque des règles strictes voient le jour quant à l'ensevelissement des défunts. Il est alors demandé afin d'éviter que les chiens et autres animaux sauvages viennent exhumer le corps, de creuser une fosse d'une profondeur de six pieds, ce qui est l'équivalent d'1m80.

Si vous êtes avide de vieilles pierres chargées d'histoires, sachez que vous pouvez observer entre autres, une pierre des morts devant la façade occidentale de l'église Saint-Pierre de Chauvigny et plus près de chez nous, celle de Chenevelles.



CHENEVELLES



VICQ



CHAUVIGNY

Il ne faut pas confondre la pierre des morts et la pierre de criée, plus petite et également implantée sur la place des villages. La pierre de criée servait d'estrade au crieur public, qui à la sortie de la messe, clamait à la population des annonces locales.



# Flash back sur les **EVENEMENTS LOCAUX**

## Décembre 2023—colis de Noël



## Janvier 2024—Les vœux du maire



# LIGNE DE DEMARCATION

**05 mai 2024** / Inauguration de la matérialisation de la Ligne de Démarcation à Archigny (86) établie par les Allemands lors de la deuxième guerre mondiale, qui sépara la France en deux : zone occupée au nord, zone libre au sud et qui fut une mainmise sur le pays qui généra de grands mouvements de résistance pour lutter contre la répression allemande.

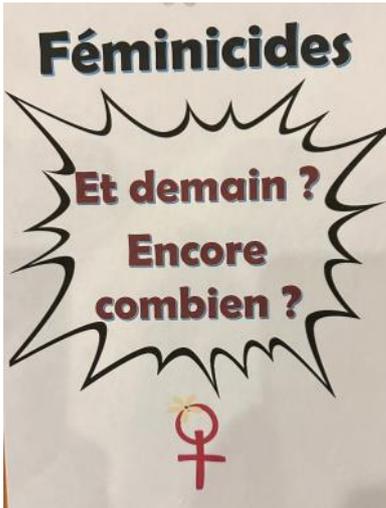


# COMMEMORATIONS 8 MAI 1945

Célébrations du **8 Mai** 1945 à Monthoiron, en présence de Mr le Maire Patrice AZILE, d'Alain GUIMARD, Président UNC AFN—SDF et des pompiers: date marquant la fin de la guerre en Europe, où les représentants de l'Allemagne signèrent l'acte de capitulation à Berlin devant leurs homologues français, américains, britanniques et soviétiques.



## SOIREE DES FEMMES



**Samedi 9 Mai** soirée dédiée aux femmes par le groupe de l'association Caus'ette sur invitation de l'équipe de la bibliothèque.

Une soirée qui a fait venir de nombreux spectateurs d'ici et surtout d'ailleurs qui ont applaudi avec ferveur ce spectacle de talent au contenu édifiant. Nous avons historiquement, humour mêlé, traversé l'histoire de la femme en commençant par une parodie de la Création où « Au commencement » n'était pas Ève mais Lilith démon féminin de la religion juive, une pionnière libre et affranchie, remplacée par Ève soumise et adaptée, modèle que le discours judéo-chrétien nous a attribué. Adam, dans cette histoire, incarnant la naissance du machisme.

Au fil des siècles, les femmes ont dû s'opposer à ce dictat qui, in fine, a desservi hommes et femmes, femmes en particulier. Des pionnières de cette révolte ont été citées de Olympe de Gouges à Élisabeth Badinter en passant par George Sand.

Les premiers combats féminins comme le droit de vote pour la femme, le refus du droit de cuissage, le droit à l'avortement, la prévention des féminicides, la parité dans le travail etc. ont été cités pour mettre en évidence la nécessité de mettre un terme à la banalisation du « mourir au féminin et en silence », en s'attaquant à ses causes.

Au cours de cette soirée nous avons traversé toutes les émotions dans un équilibre parfait et, à la fin, nous nous sommes, femmes et hommes, retrouvés autour d'un convivial buffet offert par les bénévoles de la bibliothèque. Merci



# FOIRE AUX VINS 2024

Une 45<sup>ème</sup> édition de la Foire au vin de Monthoiron, la forme change au fil des années mais la détermination de l'association Festi-Monthoiron à maintenir cette tradition réussit cette métamorphose. Des viticulteurs, des négociants d'un certain nombre de départements à raison de 1/département, y compris du pays d'OC., étaient présents. Le trio Elle et les Jean a bien animé la journée. Notre sénatrice Marie-Jeanne Bellamy nous a fait l'honneur d'inaugurer cet événement et celui de rendre visite à chaque exposant. La municipalité était, en nombre, bien représentée, les citoyens présents étaient contents, les plus courageux ont fait la marche matinale. Bravo et merci à chacun.



# BALADE CONTEE

**Bibliothèque de Monthoiron**  
**Balade contée**  
 changement de date  
 samedi 25 mai 2024  
**samedi 25 mai à 15h**  
**RDV devant la mairie de Monthoiron**

En partenariat avec l'association Caus'ette, venez écouter les histoires et les légendes en vous promenant dans notre belle campagne. Une petite collation sera partagée en fin de marche. Prévoir des chaussures adaptées à la marche gratuit sans réservation durée 1h30 à 2h organisée par les bénévoles de la bibliothèque.

*Caus'ette*  
 Promotion du conte



Le **26 mai** une balade contée a été organisée par la bibliothèque, sur un parcours de chemins boueux, animée par l'association « Caus'ette » qui, à différentes étapes, nous a raconté de belles histoires de grenouilles, de serpents légendaires, de dieux grecs maîtres des hommes et de la nature, de loups garous, de moulins à mouliner les grains etc. qui ont ravi le cœur des grands et des petits. Au retour une délicieuse collation de gâteaux, de boissons de sureaux, de mangues et de coquelicots nous attendait. Petits et grands se sont régalés. Merci

**Élections européennes**  
 9 juin 2024

**ATTENTION**  
 Si vous résidez, ou avez résidé, dans un État de l'Union européenne, vérifiez votre statut électoral dans votre pays de résidence. Avec le principe de primauté de l'inscription locale, vous ne pourrez pas voter dans votre consulat de rattachement.

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**  
 30 juin et 7 juillet 2024

**Les résultats du second tour des élections législatives dans la 3e circonscription de la Vienne**

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO.
Eric SOULAT Rassemblement national	52,44 % 183	45,59 % 21 098
Pascal LECAMP Mouvement démocrate-Ensemble	47,56 % 186	54,41 % 28 100

DONNÉE	COMMUNE	CIRCO.
PARTICIPATION	72,20 % 872	70,28 % 50 904
VOTES BLANCS	4,28 % 16	4,05 % 2 060
VOTES NULS	2,41 % 6	1,72 % 876

**Les résultats du premier tour des élections législatives dans la 3e circonscription de la Vienne**

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO.
Eric SOULAT Rassemblement national	45,56 % 188	40,82 % 19 897
Pascal LECAMP Mouvement démocrate-Ensemble	30,37 % 106	30,18 % 14 704
Gisèle JEAN Divers gauche-NFP	22,06 % 77	26,73 % 13 050
Tatiana GOUVERNEUR divers écologistes	1,15 % 4	0,86 % 417
Solène JOUAN Lutte ouvrière	0,86 % 3	1,41 % 688

DONNÉE	COMMUNE	CIRCO.
PARTICIPATION	71,43 % 370	69,96 % 30 885
VOTES BLANCS	3,24 % 12	2,33 % 1 182
VOTES NULS	2,43 % 6	1,01 % 387



Remerciements aux élus qui ont participé à l'organisation de ces élections  
 Et aux électeurs (trices) qui se sont déplacé(e)s.

# CINEMA DE PLEIN AIR



Un rendez-vous inédit à succès, organisé par votre commune, pour une **séance cinéma de plein air** qui a rassemblé petits et grands autour de RIO 1, avec une clôture par le feu d'artifice.

Merci de votre participation, merci à Festi Monthoiron pour la buvette & à Fanny pour ses gourmandises.



# OCTOBRE ROSE



Dans la bonne humeur, avec la Bibliothèque, décoration de la place du village par des habitantes, sur le thème d'Octobre rose, dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein.

# LOTO

Un loto a été organisé par Festi Monthoiron le **27 Septembre** dernier. Merci à tous pour votre participation.



# HALLOWEEN A L'ECOLE

Le vendredi 18 octobre 2024, dernier jour avant les vacances scolaires, s'est déroulé un déjeuner convivial avec tous les enfants scolarisés à Monthoiron, ainsi que les élus, les maîtresses et le personnel, dans une ambiance festive sur le thème d'Halloween.

Tout le monde était déguisé.





# Actualités de nos associations

bibliothèque de Monthoiron  
**le temps d'une hisoire ou 2 ou 3!!!**

Tous les 2ème mercredis du mois de 10h à 11h15

Laurence sera à la bibliothèque pour lire des histoires aux petits et aux grands enfants accompagnés d'un adulte. ( de 3 mois à 10 ans )

animation gratuite

L'inscription est conseillée: 06 47 75 45 58 / 06 07 80 16 12

association Lire et faire lire

ne pas jeter sur la voie publique / imprimé par nos soins



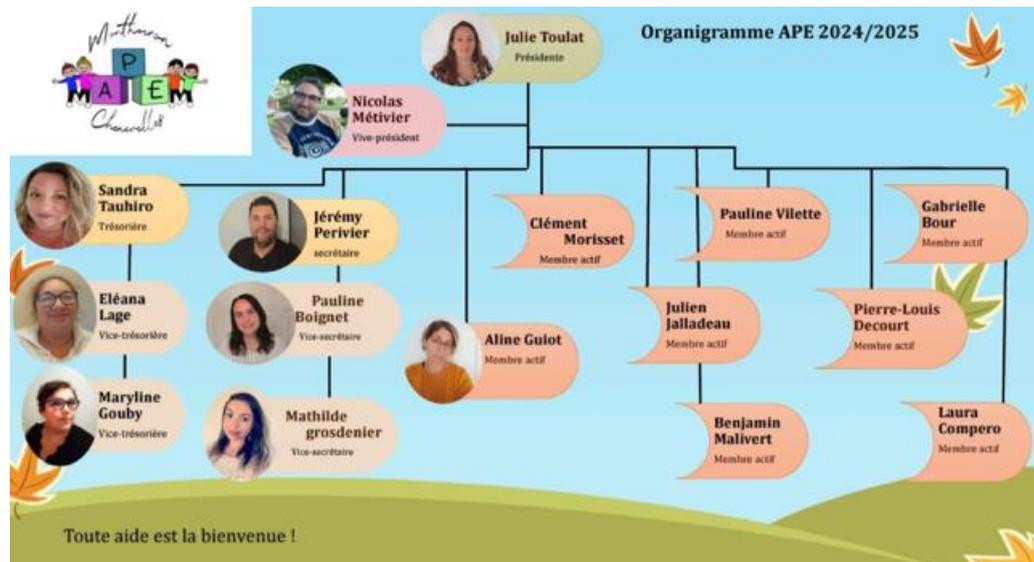
## BIBLIOTHEQUE

De plus amples informations déjà communiquées dans vos boîtes aux lettres à travers un flyer.



*Sous réserve de modifications*

- \* **vente de madeleines bijou** du 18 octobre au 5 novembre, ouvert à tous dépôt en mairie et sur les sites intra-muros facebook...
- \* **Halloween** 31 octobre à CHENEVELLES
- \* **Vide ta chambre** 17 novembre à chenevelles
- \* **Atelier création de noel** pour les enfants le 4 décembre Chenevelles
- \* Participation **marché de Noël** 7 décembre à Chenevelles
- \* ateliers **créations de Noël** 11 decembre à Monthoiron
- \* présence espace culturel leclerc pour papier cadeau le 14 décembre
- \* participation **marché de Noël** 15 décembre à monthoiron
- \* vente de saucisson et fromages en Février
- \* carnaval en mars à Monthoiron
- \* repas festif 12 avril à Monthoiron ouvert à tous
- \* vente associative autour de la pomme en mai
- \* présence d'un stand à la foire au vin le 18 mai
- \* kermesse vendredi 27 juin à Monthoiron





## **HALLOWEEN** **au Château de Monthoiron**

Jeudi 31 Octobre 2024, au Château de Monthoiron, chez Constance et Christian Armbruster, grâce à de précieux bénévoles, à la qualité de conteuses et de conteurs de l'association Causette, sur un parcours illuminé fantastique, en trois étapes, a eu lieu une rencontre interactive avec le monde des sorcières.

A l'issue de cette aventure, une soupe dont seule la sorcière du château a le secret a été servie.

300 personnes de tous les départements de France, avec une majorité d'enfants, sont repartis avec le sourire et, en option, une citrouille sous le bras pour qui voulait s'essayer à la recette de la soupe, en attendant les festivités de l'année prochaine.



Pour information, les parcours seront fermés à la visite pour la réalisation de quelques travaux et réouverts dès **le 1er Juillet 2025**.

Mais suivez le château sur les réseaux sociaux, car après Halloween une super journée sera organisée pour Pâques avec une gigantesque chasse aux œufs...



## EVENEMENTS à venir



- ◆ **11/** Commémorations du 11 novembre par l'association
- ◆ **24/** Randonnée du Beaujolais organisée par *Festi Monthoiron*



- ◆ **05 /** Commémorations de la Guerre d'Algérie par l'association UNC AFN SDF
- ◆ **08/** Spectacle de Noël pour les enfants de la commune jusqu'à 14 ans, sur inscription, organisé par *la Commission Sociale* (qui se substitue à la Commission loisirs)
- ◆ **15/** Marché de Noël



**A noter :** Début janvier, un repas pour nos aînés sera organisé par la Commission Sociale.

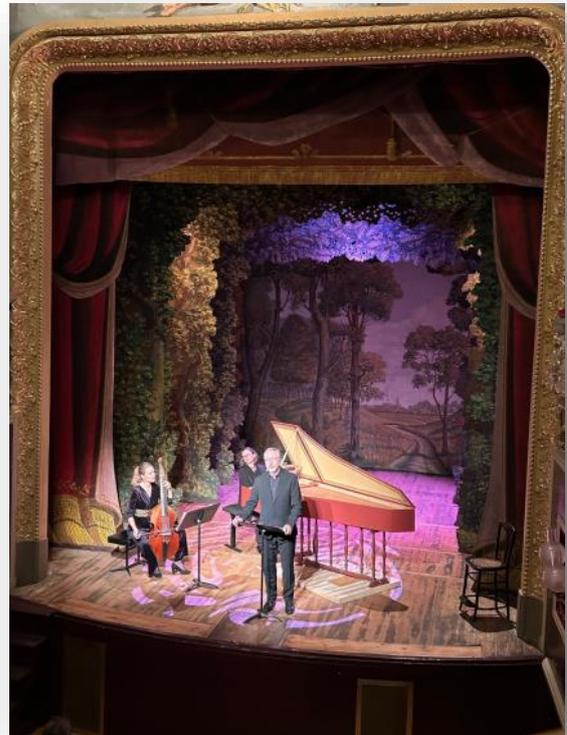
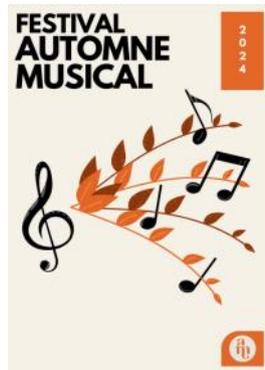


### CLIN D'OEIL

Clin d'œil à **Paul Agnew**, habitant de Monthoiron, ténor interprète exceptionnel du répertoire baroque et classique, pour sa représentation au théâtre Blossac le 3 novembre dernier dans :

LA DIVINE MUSIQUE

Paul AGNEW au chant - Mathilde VIALLE à la viole de gambe - Marie VAN-RHIJN au clavecin.



Pensez à l'appli **INTRAMUROS** : grâce aux notifications, vous êtes au courant de l'ACTU de votre village et ses environs !



Pensez à visiter le site web de la mairie [www.monthoiron.fr](http://www.monthoiron.fr)  
Des informations vous y attendent ! Et n'hésitez pas à nous signaler des mises à jour.

